

On ne se montre pas exclusif, toutefois, car Monseigneur nous dit clairement : « Bâtissez des églises en styles grec ou « romain, ogival ou byzantin, nous ne nous y opposons pas ; « mais à la condition, MM. les architectes, que vous ne vous « écarterez en rien de ces divers styles, et que vous les repro- « duirez avec tous les caractères qui leur sont propres et que « l'archéologie a définis et consacrés. »

Telle est, en substance, la pensée intime qui se révèle dans l'important passage de la lettre archiépiscopale que nous venons de relater.

Monseigneur a cru, sans doute, que l'on pouvait, sans incon-

d'être conséquente avec elle-même, ne doit admettre que les styles d'un caractère *sui generis* et rejeter tous leurs dérivés qui datent déjà de plusieurs siècles.

Ainsi, par exemple, quant aux styles grec et romain, dont Monseigneur nous laisse le libre usage, il nous faut nécessairement interpréter le premier, tel qu'il se montrait au temps de Périclès, et le second, tel qu'on le retrouve au siècle d'Auguste ; car c'est à ces deux époques que chacun de ces styles était arrivé à son entier épanouissement et à l'apogée de sa splendeur.

Monseigneur ne peut vouloir conséquemment le grec ou le romain classique des cinq ordres d'architecture, parce que là, ces deux arts se fondent l'un dans l'autre et perdent complètement leur individualité propre.

Et, en ce qui touche l'art du moyen-âge, ce n'est véritablement qu'au XIII^e siècle que se révèle, pour nous, le type pur de la période ogivale. On doit repousser, évidemment, le style romano-byzantin ; on ne peut, non plus, adopter celui du XII^e siècle, époque de transition où l'ogive se montre encore au milieu des réminiscences romanes.

En définitive, d'après la Lettre pastorale, il faut proscrire impitoyablement les styles des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, qui ne sont que des modifications ou des altérations, comme on voudra, de l'art ogival primitif, représenté par le XIII^e siècle.

Au résumé, pour rester fidèle au principe que Monseigneur vient d'émettre, nous ne devons nous attacher qu'aux trois caractères types d'architecture que nous venons de signaler, car nous ne parlons pas d'une foule d'autres styles qui se sont produits en dehors de l'antiquité et du moyen-âge, et que l'on doit également s'interdire, par les raisons que nous avons développées.